

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'UC

1. **Références :** HQD-1, document 1, page 10

Préambule :

Le Distributeur en collaboration avec l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) a développé une solution technique visant à faciliter la détection des cas de subutilisation. La solution va être graduellement implantée à compter de 2014 ;

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer pourquoi la solution est implantée « graduellement ».
- 1.2 Veuillez fournir les performances et gains qui sont escomptés pour 2014- 2015 -2016-2017- 2018.

2. **Références :** HQD-1, document 1, page 12

Préambule :

*Le rythme d'installation dépasse la cadence initialement prévue avec un volume moyen pour le mois de septembre de plus de 6 k compteurs installés par jour avec des pointes allant jusqu'à plus de 8 k compteurs au début octobre. Le Distributeur constate que la courbe d'apprentissage des installateurs se stabilise. Le taux d'installation par jour entre le prestataire de services et les installateurs du Distributeur diffère. Cet écart est uniquement attribuable à la complexité des installations effectuées par chacun des deux groupes, les installateurs internes effectuant toutes les installations complexes. Ainsi, le **taux de rendement moyen des installateurs du prestataire de services est de près de 40 compteurs installés par jour, tandis que celui des installateurs du Distributeur est de 30 compteurs installés par jour. Ces taux sont supérieurs à ceux prévus dans l'étude de faisabilité économique à la base du projet LAD.** Par ailleurs, l'expérience du Distributeur en phase 1 démontre qu'il faut quelques mois à compter de son embauche pour qu'un installateur soit en mesure d'atteindre ces standards.*

Demandes :

- 2.1 Veuillez expliquer la différence entre le rendement des installateurs du prestataire de service et les installateurs du Distributeur.
- 2.2 Veuillez indiquer quels étaient les taux prévus dans l'analyse de faisabilité économique à la base du projet LAD.
- 2.3 Quels sont les taux de rendement moyen prévus des installateurs pour les phases 2 et 3?
- 2.4 En raison de l'étendue du territoire à couvrir dans les zones 2 et 3 du Projet, avez-vous pris en considération une diminution des taux de rendement moyen des installateurs? Si oui, précisez, sinon expliquez pourquoi
- 2.5 Dans plusieurs cas, il n'est pas possible d'installer le nouveau compteur lors de la première visite, et ce, pour diverses raisons (l'occupant absent, l'occupant refuse l'accès à sa propriété, etc.). Avez-vous pris en considération le fait que les taux de rendement moyen des installateurs vont diminuer au fil du temps dans une région donnée, si les installateurs doivent revenir à plusieurs reprises à une même adresse afin de compléter leur travail? Veuillez commenter.

3. Références : HQD-1, document 1, page 13

Préambule :

... une équipe sur le terrain totalisant près de 225 installateurs de compteurs

Demande :

3.1 Veuillez fournir la proportion d'installateurs du prestataire de service et du Distributeur.

4. Références : HQD-1, document 1, page 15

Préambule :

La référence présente la Figure 2 montrant l'échéancier de l'installation des compteurs des phases 2 et 3. Il est également mentionné :

Le rôle du prestataire de services est d'effectuer les installations les plus simples de la phase 2. Ainsi, la très grande majorité des compteurs de la clientèle résidentielle est installée par les employés de la firme Capgemini Québec. Les autres compteurs (dont ceux des clients commerciaux et industriels) de la phase 2 et ceux de la phase 3 sont installés par des employés du Distributeur.

Demandes :

- 4.1** Veuillez indiquer si les installateurs de la phase 3 sont les mêmes que pour la phase 2.
- 4.2** Si les installateurs ne sont pas les mêmes, serait-il possible de réaliser la phase 3 en même temps que la phase 2.
- 4.3** Pour phase 2 veuillez fournir le nombre d'installateurs externes et internes.
- 4.4** Pour phase 3 veuillez fournir le nombre d'installateurs.

5. Références : HQD-1, document 1, page 16

Préambule :

La référence présente les bureaux d'affaires des phases 2 et 3.

Demandes :

- 5.1** Veuillez identifier le ou les bureaux d'affaires des réseaux autonomes.
- 5.2** Veuillez préciser l'échéancier d'installation des compteurs dans les réseaux autonomes.
- 5.3** Veuillez indiquer si vous prévoyez des difficultés d'installation particulières

- 6. Références :** i : HQD-1, document 1, page 19
ii : HQD-1, document 1, page 18

Préambule :

La référence i mentionne :

Ainsi, alors que les équipes expérimentées débiteront l'installation des compteurs dans certaines de ces régions, le prestataire de services procédera à l'embauche et à la formation des installateurs locaux pour les autres régions de la phase 2.

Par ailleurs, la référence ii mentionne :

Un retard dans le début de l'installation des compteurs de la phase 2 pourrait avoir des conséquences importantes sur les coûts et l'échéancier de déploiement du projet. En effet, en cas de report du début de la phase 2, le Distributeur, ses partenaires internes et le prestataire de services devraient débaucher un nombre important d'employés expérimentés, sans assurance de leur disponibilité lors de la reprise des activités de déploiement. Lors du redémarrage des installations, il serait probable que de nouveaux employés devraient être embauchés et formés.

Alternativement, le maintien des équipes en place, sans toutefois être en mesure de les occuper pleinement, engendrerait des coûts additionnels, notamment chez les employés permanents du Distributeur et de ses partenaires internes.

Un retard dans le déploiement de la phase 2 pourrait engendrer les impacts suivants :

- une hausse des coûts prévus relatifs à l'embauche et à la formation des employés ;*
- des coûts additionnels à assumer liés au maintien des activités, notamment quant aux frais de la logistique d'entreposage, de la location du matériel roulant et de renégociation des contrats existants ;*
- des délais dans l'échéancier prévu reliés aux activités d'embauche et de formation, de même qu'à la diminution temporaire de la cadence d'installation liée à la courbe d'apprentissage des nouveaux installateurs.*

Ces impacts auront une incidence sur la matérialisation des gains d'efficience attendus.

Demandes :

- 6.1** Doit-on comprendre de l'information de la référence i que les équipes du prestataire de service pour l'installation des compteurs des phases 2 et 3 des phases seront différentes de celles de phase 1?
- 6.2** Si oui, veuillez expliquer qu'un retard dans le début de l'installation des compteurs de la phase 2 pourrait hausser les coûts dû l'embauche et à la formation des employés, comme cela est mentionné à la référence ii.
- 6.3** Veuillez présenter l'impact qu'aurait un retard de 1 mois et de 2 mois sur les gains d'efficience attendus et les coûts du projet.

7. Références : HQD-1, document 1, page 20

Préambule :

Le Distributeur rappelle que, lors du dépôt de la demande d'autorisation de la phase 1, il avait envisagé l'emploi de liens satellites pour établir la communication avec les compteurs de nouvelle génération là où la couverture cellulaire n'était pas disponible. Considérant l'augmentation de la couverture cellulaire des dernières années, le Distributeur a décidé d'utiliser les liens cellulaires pour une grande majorité des collecteurs des territoires visés par les phases 2 et 3. Grâce à cette meilleure couverture cellulaire, le Distributeur est d'avis que la poursuite du déploiement des télécommunications avec la technologie utilisée dans la phase 1 demeure la plus économiquement viable à court et moyen terme.

Demande :

- 7.1** Veuillez préciser la différence de coût entre l'utilisation de liens cellulaires et l'emploi de liens satellites.

8. Références : HQD-1, document 1, page 21

Préambule :

Dans le dossier R-3770-2011, le coût total du projet LAD était établi à 997,4 M\$. Cette somme incluait des investissements de 839,9 M\$ et des charges d'exploitation en cours de projet de 157,4 M\$. Le Distributeur intégrait une contingence sur les éléments de coûts du projet LAD susceptibles de varier, laquelle était de 21,3 M\$ pour les investissements et de 8,1 M\$ pour les charges d'exploitation.²⁴

Les coûts des phases 2 et 3 du projet LAD, présentés au tableau 3, totalisent 557,6 M\$. La part des investissements est de 439,5 M\$ à laquelle s'ajoutent des charges d'exploitation en cours de projet de l'ordre de 118,1 M\$. Pour les phases 2 et 3, le Distributeur a prévu une contingence de 13,3 M\$ aux investissements et de 5,9 M\$ aux charges d'exploitation. Les coûts prévus pour les phases 2 et 3 sont en lien avec ceux déposés dans le cadre du dossier R-3770-2011,

.....L'expérience acquise dans la phase 1 a permis de confirmer que les hypothèses de coûts déposées dans le cadre du dossier R-3770-2011 s'avèrent valides pour les phases 2 et 3.

Demandes :

- 8.1** Doit-on comprendre que le montant des contingences pour les investissements de la phase 1 est de 8 M\$ (21,3-13,3). Sinon veuillez fournir ce montant.
- 8.2** Veuillez indiquer si une partie du montant des contingences aux investissements a été utilisée pour la phase 1 du projet. Si oui, veuillez préciser le montant utilisé.
- 8.3** Doit-on comprendre que le montant des contingences pour les charges d'exploitation de la phase 1 est de 2,2 M\$ (8,1-5,9). Sinon veuillez fournir ce montant
- 8.4** Veuillez indiquer si une partie du montant des contingences aux frais d'exploitation a été utilisée pour la phase 1 du projet. Si oui, veuillez préciser le montant utilisé

- 9. Références :** i : HQD-1, document 1, pages 17 et 22
ii : R-3773-2011, HQD-3, document 2, Annexe a, page 1
iii : R-3770-2011, HQD-1, document 1, page, Annexe B, page 57

Préambule :

La référence i indique que le coût d'achat et d'installation annuel des 2,1 millions de compteurs installés sur la période 2014-2018. Le tableau suivant présente le coût unitaire annuel.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Compteurs achat et installation	96,9	132,5	51,6	39,2	22,1	342,3
compteurs en millier	542	1002	275	204	83	2106
coût unitaire achat et installation	178,78	132,24	187,64	192,16	266,27	162,54

Le coût moyen sur la période est de 162,54 \$.

On peut constater que pour l'année 2015, le coût unitaire est de beaucoup inférieur au coût unitaire des autres années.

Les valeurs montrées à la référence ii permettent de calculer un coût total de 577,5 M\$ pour l'achat et l'installation de 3,8 millions de compteurs (référence iii), pour un coût unitaire moyen de 151,8 \$.

À partir de ces valeur, on peut calculer que le coût unitaire moyen du coût et d'installation des compteurs de la phase 1 est de 138 \$: $(577-342)/1,7$

Par ailleurs, la référence i mentionne : *Les résultats de la phase 1 confirment la justesse des hypothèses quant au coût des installations effectuées par les employés du Distributeur. Conséquemment, le Distributeur n'entrevoit donc pas d'enjeu à cet égard.*

Demandes :

- 9.1** Veuillez expliquer que le coût unitaire de l'année 2015 est beaucoup inférieur aux coûts des autres années.
- 9.2** Veuillez indiquer si l'augmentation du coût unitaire des phases 2 et 3 par rapport à celui de la phase 1 s'explique en tout ou en partie par une diminution du coût d'achat. Si oui, veuillez fournir la diminution du coût d'achat.
- 9.3** S'il y a lieu, veuillez fournir l'augmentation du coût d'installation pour chacune des phases 2 et 3 par rapport à celui de la phase 1. Veuillez préciser l'augmentation du coût pour les installateurs du Distributeur et les installateurs externes.

- 10. Références :** i : HQD-1, document 1, page 32
ii : D-2012-127, page 59
iii : HQD-1, document 1.1, pages 10 et 11
iv : D-2012-127, pages 84 et 85

Préambule :

À la référence i, le distributeur mentionne :

L'impact du projet LAD sur les ressources humaines se traduit par l'abolition de 726 postes d'ici la fin du déploiement de l'ensemble du projet. Le Distributeur confirme qu'il demeure confiant de pouvoir réaliser ces gains par la poursuite des phases 2 et 3 du projet LAD, puisqu'ils proviennent du retrait d'activités et de processus précis, et que leur évaluation repose sur des faits. Le bureau de projet, mis en place pour l'ensemble du projet LAD, a la responsabilité de voir à la concrétisation et au suivi de ces gains d'efficience.

La référence ii mentionne que les 726 postes abolis comprennent 603 postes de releveurs, 102 postes liés à l'activité interruption et remise en service, 21 postes de représentants au service à la clientèle.

À la référence iii, le Distributeur présente les tableaux 3 et 4 montrant les gains associés au projet LAD.

Demandes :

- 10.1** Pour chacune des phases du projet LAD, veuillez fournir le nombre de postes abolis pour les releveurs, pour les postes liés à l'activité interruption et remise en service, et les postes de représentants au service à la clientèle.
- 10.2** Pour les tableaux de la référence iii, veuillez présenter les informations distinctement pour les phases 1, 2 et 3.

- 11. Références :**
- i : D-2014-004, page 12
 - ii : HQD-1, document 1.1, pages 8 et 10
 - iii : D-2012-127, pages 65 et 89
 - iv : R-3770-2011, HQD-3, document 2, Annexe A, page 1
 - v : R-3770-2011, HQD-3, document 2, page 28

Préambule :

À la référence i, la Régie demande au Distributeur de fournir notamment une mise à jour des tableaux 2 et 7 de la décision D-2012-127 (référence ii) concernant respectivement la comparaison économique des scénarios, et l'impact tarifaire du scénario IMA.

La référence ii présente au tableau 2 la mise à jour de la comparaison économique et au tableau 5 la mise à jour de l'analyse financière.

Le tableau de la référence ii monte notamment les résultats du scénario IMA.

La référence iii présente le détail de la comparaison économique en fournissant les valeurs pour chacune des années de la période 2012-2031.

La référence iv présente le détail de l'impact tarifaire en fournissant les valeurs pour chacune des années de la période 2012-2031.

Demandes :

- 11.1** Pour la mise à jour relative à la comparaison économique (référence ii page 8, tableau 2) veuillez fournir les informations qui ont permis d'obtenir les résultats du scénario IMA, selon le même modèle qu'à la référence iii.
- 11.2** Pour la mise à jour relative à l'impact tarifaire du scénario IMA (référence ii, page 10, tableau 5, veuillez fournir les informations pour chacune des années selon le même modèle qu'à la référence iv.

12. Références : HQD-1, document 1.1, page 8

Préambule :

En réponse à une décision de la Régie, le Distributeur dépose une mise à jour d'un tableau montrant les gains associés au projet LAD. Les gains sont présentés globalement pour l'ensemble du projet.

Demande :

12.1 Veuillez présenter les gains relatifs aux phases 2 et 3 du projet LAD.

13. Références : i : HQD-1, document 2, page 15

li : site internet : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/groupes-locaux/autres-groupes/>

Préambule :

Par ailleurs, le fournisseur de l'IMA, Landis+Gyr, a estimé que l'impact sur la topologie du réseau IMA serait minime à un niveau de refus de moins de 2 % réparti sur l'ensemble du territoire québécois et que l'ajout d'équipements ne serait par conséquent pas requis.

L'annexe ii présente une liste des municipalités qui ont demandé un moratoire concernant l'installation de compteurs intelligents sur leur territoire (liste présentée en annexe).

Demandes :

- 13.1** Veuillez indiquer si vous prévoyez que ces résolutions auront un impact sur le rythme de déploiement de l'installation des compteurs. Si oui, veuillez identifier ces impacts. Sinon veuillez expliquer.
- 13.2** Veuillez indiquer si vous prévoyez que ces résolutions auront un impact sur le nombre de clients qui choisiront l'option de retrait. Si oui, veuillez indiquer si vous maintenez votre prévision quant au nombre de clients qui choisiront l'option de retrait. Sinon, expliquer.
- 13.3** Veuillez indiquer si vous prévoyez qu'il y aura un impact sur le coût du projet. Si oui, veuillez le quantifier. Sinon veuillez expliquer.
- 13.4** Veuillez indiquer si vous prévoyez qu'il y aura un impact sur les gains associés au projet LAD. Si oui, veuillez le quantifier. Sinon veuillez expliquer.

Annexe

Référence : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/groupe-locaux/autres-groupe/>

Liste des villes demandant un moratoire (avec résolutions en PDF) :

Sutton (5 mars 2012)
Lac-des-aigles (5 mars 2012)

North Hatley (2 avril 2012)
Saint-Thomas (2 avril 2012)

Saint-Pierre-de-Lamy (7 mai 2012)

Saint-Marc-du-lac-Long (7 mai 2012)

Saint-Mathieu-du-Parc (7 mai 2012)

Saint-Louis-du-Ha! Ha! (7 mai 2012)

Saint-Athanase (7 mai 2012)
Sainte-Sophie-d'Halifax (12 juin 2012)
Saint-Liguori (5 nov. 2012)
Saint-Colomban (8 nov. 2012)
Sainte-Marceline-de-kildare (10 déc. 2012)
St-Sauveur (12 déc. 2012)
Dorval (18 mars 2013)

Lachine (15 avril 2013)
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (10 juillet 2013)
Deux-Montagnes (8 août 2013)
Mirabel (1 oct. 2013)
St-Placide (3 oct. 2013)
Rawdon (nov. 2013)
Val-David (19 nov. 2013)
L'Assomption (19 nov. 2013)
Arundel (11 dec. 2013)
Huberdeau